

● COLLECTE SELECTIVE : Cherchez l'erreur !

Grâce au recyclage, trier préserve les ressources vitales de la Terre comme les minerais ou le pétrole. Il diminue aussi la pollution produite par le traitement des déchets. Mais encore faut-il trier correctement. Sinon, c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée. Êtes-vous sûr de vous ? Faisons un rapide tour d'horizon...

Les erreurs « classiques »

Parmi les plus fréquentes, ce sont celles qui concernent les emballages en plastique : seuls les bouteilles, les flacons et désormais les bouteilles d'huile, se recyclent. Et surtout pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues.

De même, les pots de yaourts vides doivent être jetés avec les ordures ménagères. Leur recyclage n'est pas intéressant car ils sont trop petits et le plus souvent souillés.

Enfin, n'oubliez pas non plus que seuls les emballages sont recyclés : pas question de mettre dans le bac à verre la vaisselle cassée ou des ampoules électriques.

Des emballages à jeter en vrac et non dans un sac

En croyant bien faire, vous pouvez commettre quelques erreurs aux conséquences insoupçonnées... Exemple n'enfermez surtout pas les emballages à recycler dans des sacs en plastique (comme les sacs-poubelles ou les sacs de caisse) : les agents des centres de tri n'ont pas le temps de les ouvrir pour trier manuellement leur contenu.

Des emballages à vider... sans les laver

De même, contrairement aux idées reçues, il est inutile de laver vos emballages avant de les jeter : lorsqu'ils sont sales, il suffit de bien les vider. Car laver un emballage, question environnement, cela consomme de l'eau... qu'il faut ensuite traiter !

Une erreur qui coûte cher

Le respect des consignes de tri ne sont pas à prendre à la légère : à chaque erreur de tri, c'est la collectivité (donc vous) qui paie. En effet, le tarif de transport des emballages est plus élevé que celui des ordures ménagères. De plus, le coût du tri sera plus important s'il y a trop de déchets non recyclables. Alors restez vigilants !

Tri, mode d'emploi

A JETER EN VRAC ET NON ENFERMÉS DANS UN SAC

Ne pas y déposer :

Sacs, films, polystyrènes - ordures ménagères - verre - pots de yaourt et de crème fraîche - journaux - cartons

DECHETTERIE

● FORUM : Les réponses à vos questions !

1/ A PROPOS DES BIDONS

Peut-on mettre les bidons dans les bacs jaunes ?

Oui sauf les bidons ayant contenu de l'huile de vidange. Ces derniers doivent être amenés en déchetterie. Il ne faut surtout pas les mettre dans les bacs jaunes et éviter de les mettre dans les bacs habituels car ils seront enfouis et pollueront les sols. Quant aux bidons ayant contenu de l'eau, du vin, de l'alcool à brûler, du lave glace, du pétrole... ils peuvent être déposés dans les bacs jaunes.

2/ CARTONS ET BACS JAUNES

Pourquoi les cartons ne doivent pas être déposés dans les bacs jaunes alors qu'ils sont recyclables ?

Pour deux raisons. Premièrement parce qu'ils prennent toute la place dans le conteneur et nous oblige à augmenter les fréquences de collecte. Ce qui coûte très cher. Deuxièmement, parce qu'il existe en Couserans, à Lorp-Sentaraille, une filière qui les récupère pour les recycler. Si les cartons sont dans les bacs jaunes, ils partiront à Saint-Gaudens. Ce qui nous coûte plus cher que de les amener à Lorp ! La solution la moins coûteuse pour le contribuable, mais aussi la plus civique, est de

les amener en déchetterie. En revanche, il existe une tournée «cartons» le mercredi matin à Saint-Girons. Mais si les cartons prennent la pluie ils ne pourront pas être recyclés et seront jetés avec les ordures ménagères.

3/ SACS PLASTIQUES ?

Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs en plastique, les pots de yaourts ou de crèmes fraîches ?

Les sacs, les pots de yaourt et de crème fraîche sont fabriqués avec des plastiques trop fins pour être recyclés. Leur recyclage n'est ni intéressant d'un point de vue économique, ni d'un point de vue environnemental, puisque beaucoup trop d'énergie et de pollution seraient déployées.

Il faut également savoir qu'il ne faut pas enfermer les emballages dans des sacs plastiques car le centre de tri n'est pas équipé pour les ouvrir. Tous les sacs vides ou remplis d'emballages partiront au refus et seront enfouis avec les ordures ménagères. Quel dommage pour l'environnement !

Nous vous rappelons que pour aider les habitants à trier, nous avons distribué gratuitement à chaque foyer du Couserans une cassettes jaune dans laquelle ils peuvent mettre les

emballages à recycler avant de les amener dans les bacs jaunes ou dans les colonnes à emballages.

Pour les nouveaux habitants qui ne l'auraient pas eue, ils peuvent venir en retirant un justificatif de nouveau domicilié.

5/ DECHETS MENAGERS ENFERMES

En revanche, pourquoi faut-il que les ordures ménagères soient obligatoirement bien enfermés dans des sacs ?

Pour éviter au maximum de salir les conteneurs et éviter les problèmes d'hygiène. Même si nous y réfléchissons avec les élus, le lavage des conteneurs nécessite la mise en place d'un dispositif compliqué et très coûteux. Pour l'heure, la solution reste encore la prévention et le civisme.

6/ COLLECTE DES EMBALLAGES

Pourquoi les agents, lors de la collecte jettent parfois les emballages avec les ordures ménagères ?

Parce qu'ils doivent vérifier la qualité du conteneur jaune. S'il y a trop de déchets indésirables, les agents ont ordre de déverser le contenu avec les déchets ménagers. Ceci pour éviter de polluer la benne d'emballages qui serait alors entièrement refusée au centre de tri.

Journal de l'écocitoyen édité par le Sictom du Couserans, Palétès, 09200 SAINT-GIRONS, Tél.05.61.66.69.66 - Fax. 05.61.66.98.94

Directeur de la publication : Alex Mirouse, Textes, photos, maquette : Eco-emballages / Sictom du Couserans,s

Impression sur papier recyclé : Fabbro Imprimerie Saint-Girons - Dépôt légal à parution.

Le Journal de l'écocitoyen

n°2 - Juin 2006

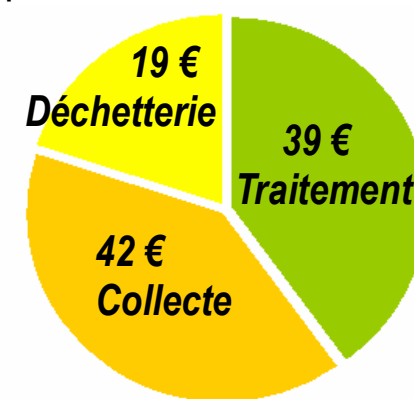


Bulletin édité par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Couserans



Combien coûtent vos déchets ?

Pour 100 euros dépensés pour la gestion des déchets, voici comment s'est répartie cette somme en 2005 :



● LA COLLECTE

Ordures ménagères ou emballages triés, vous avez besoin de caissettes, de bacs et de conteneurs pour déposer vos déchets. Des matériels qu'il faut acheter et entretenir.

Vos déchets sont ensuite enlevés et transportés par des camions-bennes. Il faut rémunérer les chauffeurs et les rippeurs, acheter des véhicules, les entretenir et consommer du carburant. Plus les fréquences de ramassage

sont élevées, plus ces coûts sont importants, quelle soit le tonnage ramassé.

● LE TRAITEMENT

Le Centre d'Enfouissement Technique de Saint-Gaudens accueille et traite l'ensemble des déchets qui se trouvent dans nos conteneurs habituels. Son aménagement a donné lieu à d'importants investissements pour minimiser les risques de pollution du sol, de l'eau et de l'air.

Les emballages que vous avez triés ne peuvent être recyclés qu'une fois chaque matière séparée par le centre de tri. La création de ce centre à Saint-Gaudens a permis le recrutement d'une vingtaine de trieurs.

● LA DECHETTERIE

Elles sont au nombre de 7 dans le Couserans. Vous y apportez gratuitement vos encombrants, les déchets verts à composter, les déchets spéciaux ou toxiques nécessitant un traitement spécial. Les principaux frais viennent du gardiennage, de l'entretien du site et des frais d'enlèvement et de transport des bennes. Sachant qu'il existe aussi des frais importants pour la gestion des 5 bennes de fond de vallées ainsi que pour le service de collecte des encombrants.

● Editorial



La gestion de nos déchets et la protection de l'environnement doivent se réaliser dans le cadre de dépenses maîtrisées. 3 millions d'euros ont été consacrés en 2005 à la gestion de nos déchets (investissement et fonctionnement). Une somme très importante qui va malheureusement s'élever encore pour l'année 2006. Et pourtant, malgré la mise aux normes des bâtiments et des déchetteries, la hausse du prix du gazoil et du traitement des déchets... ce n'est qu'un taux d'augmentation de 3,5 % sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que les élus du Sictom ont dû voter pour 2006. Ceci traduit la volonté d'une maîtrise des coûts et d'une limitation des taux d'imposition voulues par vos élus. La démarche d'optimisation en cours des circuits de collecte et l'amélioration des résultats du tri sélectif enregistrée ces derniers mois permettent d'espérer un ralentissement de ces augmentations dans les années à venir. Ceci pour un service équivalent rendu. Chacun d'entre nous peut agir encore pour réduire les frais de collecte et de traitement. Trier convenablement et cesser les mauvais comportements (dépôts sauvages, erreurs de tri, incivilités...) en sont de bons exemples. Jeter ses déchets n'est pas un geste anodin, c'est un acte de société qui nous concerne tous. J'en appelle donc à votre responsabilité et à votre bon sens pour adopter une attitude citoyenne et la faire adopter aux autres.

Alex MIROUSE,
Président du SICTOM



Pour plus d'informations téléphonez au Sictom : 05.61.66.69.66



L'intérêt de tous dépend du geste de chacun.